Cinquante troisième année. - N° 71 A Mercredi 10 avril 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 779

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Ventes et cessions

848 693 610 RCS Vienne.
LBLP.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Nom commercial : LE RESTIQUE.
Adresse : 16, Rue Boson, 38200 Vienne.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 55000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restaurant, pizzéria, vente à consommer sur place ou à emporter, mise en valeur de produits régionaux et touristiques français ou étrangers, toutes activités pédagogiques, éducatives, d'éveil à la cuisine et au goût, au moyen de cours, conférences, exposés, stages, séminaires destinés aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités, épicerie fine, salon de thé, livraison de plats à domicile..
Adresse : 16, Rue Boson, 38200 Vienne.
Précédent propriétaire : 316 534 890 RCS Vienne. **D.R.B.S..**
Date de commencement d'activité : 1er avril 2019.
Publication légale : L'Essor de l'Isère *du* 29 mars 2019.
Oppositions : Cabinet Didier Machez - 30 avenue Général Leclerc - Espace Saint Germain - Bâtiment Le Miles 38200 Vienne.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 18/03/2019 enregistré au Service de l'Enregistrement de VIENNE le 20/03/2019, Dossier 201900012162. Référence : 3804P05 2019 A 00619. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 16 Rue Boson 38200 VIENNE. Adresse du nouveau propriétaire : 16 Rue Boson 38200 VIENNE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..